



BELMONT

**Recueil des remarques
Comptes 2025**

Recueil des remarques aux comptes 2025

Remarques générales

Explication au sujet la lecture du Recueil des remarques

Le présent document met en évidence les écarts par rapport au budget jugés suffisamment significatifs pour faire l'objet d'un commentaire. L'analyse repose sur une comparaison des comptes de fonctionnement par section comptable. Ainsi, une "augmentation" sur un poste de charges (3xxx) traduit une charge plus élevée, péjorant le résultat du service concerné, tandis qu'une "augmentation" sur un poste de produits (4xxx) correspond à une amélioration du résultat du service touché. La même logique s'applique en cas de "diminution" par rapport au budget, mais dans le sens inverse.

xxx.3141.03 Frais d'entretien du bâtiment - fonds PA

- au compte 2025	CHF	11'672.55
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	11'672.55

Cette nature, distribuée sur plusieurs services, comprend les dépenses validées par la Municipalité qui seront ensuite prélevées sur le fonds de rénovation PA (PA = Patrimoine administratif, voir également remarque poste xxx.4803.01).

xxx.3189.04 Achats services crédit extrabud. Muni

- au compte 2025	CHF	8'107.50
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'107.50

Cette nature comprend les dépenses validées par la Municipalité sur l'enveloppe extrabudgétaire des CHF 100'000.- accordés. Les dépenses imputées dans ce compte ne concernent que des prestations.

xxx.4803.01 Prélèvement sur le fonds de rénovation PA

- au compte 2025	CHF	12'539.35
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	12'539.35

En complément à la remarque du poste xxx.3141.03, cette nature reflète le prélèvement au fonds de rénovation PA des dépenses sur ce thème accordées par la Municipalité. La différence avec le solde du poste xxx.3141.03 s'explique par une écriture venant dissoudre le fonds en question.

Remarques particulières

110 Administration

110.3011.00 Traitements

- au compte 2025	CHF	3'374'523.35
- au budget 2025 adopté	CHF	2'971'360.00
- augmentation	CHF	403'163.35

Lors du passage à un nouveau logiciel de gestion des salaires, une erreur de paramétrage a conduit à une répartition incorrecte des charges analytiques. En effet, des collaborateurs et collaboratrices affectés au CVE (7111) ont été inscrits dans la catégorie 1100. Cette erreur a eu pour conséquence une surévaluation de la masse salariale par rapport au budget initial. De plus, la hausse de cette masse salariale a été accentuée par les remplacements nécessaires suite à des absences longue durée, qui ont eu un impact financier supplémentaire tout au long de l'année.

110.3030.00 Assurances sociales

- au compte 2025	CHF	317'772.60
- au budget 2025 adopté	CHF	280'590.00
- augmentation	CHF	37'182.60

Voir remarque au poste 110.3011.00.

110.3040.00 Cotisations à la caisse de pensions

- au compte 2025	CHF	480'561.90
- au budget 2025 adopté	CHF	451'600.00
- augmentation	CHF	28'961.90

Voir remarque au poste 110.3011.00.

110.3050.00 Assurances accidents et maladie

- au compte 2025	CHF	56'163.90
- au budget 2025 adopté	CHF	72'300.00
- diminution	CHF	16'136.10

Voir remarque au poste 110.3011.00.

110.3060.00 Indemnisations et remboursement de frais

- au compte 2025	CHF	20'879.15
- au budget 2025 adopté	CHF	9560.00
- augmentation	CHF	11'319.15

Cette augmentation s'explique principalement par des frais de représentation plus élevés que prévu par rapport au budget.

110.3091.00 Frais de formation

- au compte 2025	CHF	38'201.30
- au budget 2025 adopté	CHF	32'450.00
- augmentation	CHF	5'751.30

Cette augmentation s'explique par des frais de formation plus élevés que prévus, notamment en lien avec des coûts de coaching supérieurs aux estimations, partiellement compensés par une refacturation à un collaborateur par le compte 110.4360.03 (CHF 3'500.-).

110.3092.00 Frais de recherche de personnel

- au compte 2025	CHF	5'825.25
- au budget 2025 adopté	CHF	13'000.00
- diminution	CHF	7'174.75

Les frais de recherche de personnel ont diminué en 2025 en raison d'une baisse du nombre de recrutements. De plus, un assessment avait été prévu, mais n'a finalement pas été utilisé, aucun recrutement de cadre n'ayant eu lieu durant l'année 2025.

110.3093.00 Frais sanitaires

- au compte 2025	CHF	14'804.95
- au budget 2025 adopté	CHF	11'500.00
- augmentation	CHF	3'304.95

Cette hausse s'explique par des coûts de case management RH plus élevés qu'anticipé, en lien avec des situations d'absences de longue durée.

110.3182.00 Frais téléphones, natels, concessions radio, tv

- au compte 2025	CHF	13'651.82
- au budget 2025 adopté	CHF	8'610.00
- augmentation	CHF	5'041.82

Cette progression s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'abonnements téléphoniques subventionnés pour les collaboratrices et collaborateurs, ainsi que par des frais de communication globalement plus élevés.

110.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2025	CHF	13'289.80
- au budget 2025 adopté	CHF	10'000.00
- augmentation	CHF	3'289.80

Honoraires et frais d'études impactés par un volume accru d'avis de droit.

110.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2025	CHF	64'580.05
- au budget 2025 adopté	CHF	44'340.00
- augmentation	CHF	20'240.05

Cette hausse s'explique par le recours à des prestations externes non prévues au budget, concernant un mandat de soutien pour la DFMI.

110.3189.05 Travaux exec. par des tiers (remplacement)

- au compte 2025	CHF	130'444.85
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	130'444.85

Cette hausse s'explique par le recours à des prestations externes non prévues au budget, incluant du personnel intérimaire, un mandat RH avec la Ville de Pully ainsi que le mandat d'accompagnement d u chargé de santé et sécurité en santé et sécurité au travail qui a été oublié dans le BU 2025.

110.4361.00 Remboursement de traitements et charges sociales

- au compte 2025	CHF	57'770.50
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	57'770.50

Cette augmentation s'explique par des remboursements d'indemnités journalières perçues auprès des assurances, en lien avec une hausse de la masse salariale et une augmentation des cas de maladies de longue durée.

190 Informatique**190.3189.00 Travaux exécutés par des tiers**

- au compte 2025	CHF	113496.85
- au budget 2025 adopté	CHF	77'950.00
- augmentation	CHF	35'546.85

Cette augmentation s'explique par la comptabilisation en 2025 d'une facture de maintenance relative à l'ERP ABACUS, bien que celle-ci concerne l'exercice 2026 et n'ait pas fait l'objet d'un transitoire.

210 Impôts**210.3191.00 Impôts et taxes**

- au compte 2025	CHF	149'633.55
- au budget 2025 adopté	CHF	1'000.00
- augmentation	CHF	148'633.55

Cette forte augmentation s'explique par un ajustement de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, se traduisant par un solde en faveur de l'ACI à la suite de mutations intervenues au sein des entreprises actives sur le territoire communal.

210.3290.00 Intérêts bonifiés-s/avance-s/emprunts

- au compte 2025	CHF	13'287.30
- au budget 2025 adopté	CHF	600.00
- augmentation	CHF	12'687.30

Cette augmentation s'explique par la bonification d'intérêts liée à un trop-perçu en faveur de l'ACI, une charge sur laquelle la Commune n'exerce aucune maîtrise.

210.3301.01 Défalcations d'impôts

- au compte 2025	CHF	100'668.96
- au budget 2025 adopté	CHF	66'500.00
- augmentation		34'168.96

Cette hausse s'explique par un volume plus important de créances d'impôts passées en pertes en 2025, sur décision de l'ACI. Nous n'avons aucune maîtrise sur ce point.

210.3510.02 Participation aux charges cantonales

- au compte 2025	CHF	51'000.01
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	51'000.01

Cette augmentation s'explique par la comptabilisation du solde final RFFA 2025 sur le compte 210.3510.02, en lien avec l'évolution de l'impôt sur le bénéfice des sociétés enregistré au compte 210.3191.00, lequel détermine le montant de la contribution annuelle.

220 Service financier**220.3210.00 Intérêts des dettes a court terme**

- au compte 2025	CHF	9'749.94
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	9'749.94

Cette augmentation s'explique par les intérêts liés à une avance à terme fixe contractée en 2024.

220.3223.60 Int. New emprunt échu 2025 6M - 2%

- au compte 2025	CHF	35'000.00
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	35'000.00

Cette augmentation s'explique par la budgétisation initiale des frais liés au renouvellement d'un emprunt arrivé à échéance en 2025 (CHF 2'000'000.- à un taux estimé de 2%), finalement ventilés en deux tranches distinctes dans des comptes séparés, ce qui explique l'absence de consommation du présent poste.

220.3223.61 BCV ATF 293341 - 0.76% - 4 ans 09.2025_09_2029

- au compte 2025	CHF	5'890.00
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'890.00

En complément de la remarque au poste 220.3223.60, cette augmentation s'explique par les frais liés au renouvellement d'un emprunt échu en 2025 de CHF 6'000'000.-, splitté en deux tranche de 3'000'000.-. La valeur des frais d'intérêt s'avère toutefois inférieure au montant initialement estimé au budget, en raison d'un taux plus favorable que prévu (2% au poste 220.3223.60).

220.3223.62 BCV ATF 293342 - 0.89% - 6 ans 09.2025_09_2031

- au compte 2025	CHF	6'897.50
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	6'897.50

En complément de la remarque au poste 220.3223.60, cette augmentation s'explique par les frais liés au renouvellement d'un emprunt échu en 2025 de CHF 6'000'000.-, splitté en deux tranche de 3'000'000.-. La valeur des frais d'intérêt s'avère toutefois inférieure au montant initialement estimé au budget, en raison d'un taux plus favorable que prévu (2% au poste 220.3223.60).

220.3520.10 Péréquation - retour d.t. - charge n-1

- au compte 2025	CHF	127'823.03
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	127'823.03

Cette hausse s'explique par la comptabilisation du solde final de la péréquation 2024, se traduisant par une charge liée aux dépenses thématiques, le produit provisoire comptabilisé en transitoire à fin 2024 ayant été surestimé.

220.4250.01 Intérêts s/emprunts services électriques

- au compte 2025	CHF	70'987.36
- au budget 2025 adopté	CHF	28'731.00
- augmentation	CHF	42'256.36

La hausse s'explique par une nouvelle méthode de calcul appliquée à la rémunération des capitaux mobilisés par le service de l'électricité. Son écriture correspondante se traduit par une charge dans le service 820.

220.4250.03 Intérêts s/emprunts service des eaux

- au compte 2025	CHF	62'952.81
- au budget 2025 adopté	CHF	39'784.00
- augmentation	CHF	23'168.81

La hausse s'explique par une nouvelle méthode de calcul appliquée à la rémunération des capitaux mobilisés par le service de l'eau. Son écriture correspondante se traduit par une charge dans le service 811.

220.4809.10 Prél. sur provision solde heures

- au compte 2025	CHF	41'000.00
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	41'000.00

Ce montant correspond à un prélèvement effectué sur le fonds "Provision solde heures à régulariser", qui valorise les heures du personnel non récupérées au 31.12.2025. Puisque leur nombre a diminué, le fonds a été corrigé par un prélèvement, lequel traduit un produit non budgété pour l'exercice en cours.

310 Terrains**310.4242.00 Gains comptables vente terrain**

- au compte 2025	CHF	200'000.00
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	200'000.00

Cette progression s'explique par la cession de la parcelle n° 125, réalisée conformément au préavis 09/2022 et qui n'avait pas été prévue au budget.

320 Forêts**320.3146.00 Frais d'entretien et d'exploitation des vignes et forêts**

- au compte 2025	CHF	48'553.10
- au budget 2025 adopté	CHF	30'000.00
- augmentation	CHF	18'553.10

Cette hausse concerne des travaux d'entretien de forêt plus importants que prévus.

350 Bâtiment Pasche**350.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au compte 2025	CHF	4'572.86
- au budget 2025 adopté	CHF	1'100.00
- augmentation	CHF	3'472.86

Cette hausse s'explique par l'entretien des appartements dont les frais se sont révélés supérieurs au budget.

350.4803.00 Prélèvements sur le fonds de rénovation du bâtiment

- au compte 2025	CHF	642'802.41
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	642'802.41

Cette augmentation s'explique par la dissolution du fonds Maison Pasche, afin de le fusionner avec d'autres au sein du nouveau fonds « fonds d'entretien du patrimoine PF / PA » (9281.26.00).

351 Auberge communale**351.3189.04 Achats services crédit extrabud. muni**

- au compte 2025	CHF	8'107.50
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'107.50

Cette augmentation s'explique par des honoraires versés à une société spécialisée, conformément à une décision de la Municipalité, dans le cadre d'une prestation d'accompagnement liée à la recherche d'un nouvel exploitant pour le restaurant de l'Auberge.

351.4803.00 Prélèvements sur le fonds de rénovation du bâtiment

- au compte 2025	CHF	101'597.30
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	101'597.30

Cette augmentation s'explique par la dissolution du fonds Maison Pasche, afin de le fusionner avec d'autres au sein du nouveau fonds « fonds d'entretien du patrimoine PF / PA » (9281.26.00).

352 Collège**352.3141.03 Frais d'entretien du bâtiment - fonds pa**

- au compte 2025	CHF	4'642.90
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'642.90

Cette augmentation résulte de divers travaux d'entretien du bâtiment scolaire non budgétés. L'ensemble de ces travaux a été couvert par un prélèvement sur le fonds de rénovation du patrimoine administratif.

352.4271.08 Loyers locaux uape/réfectoire collège

- au compte 2025	CHF	144'804.00
- au budget 2025 adopté	CHF	212'400.00
- diminution	CHF	67'596.00

La diminution s'explique par des loyers facturés à la FEJ inférieurs au montant prévu. Le budget initial reprenait les anciennes imputations internes, tandis que les nouveaux baux conclus avec la FEJ ont été établis sur la base des conditions du marché, à un coût plus bas.

352.4803.01 Prélèvement sur le fonds de rénovation PA

- au compte 2025	CHF	4'642.90
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation		4'642.90

L'augmentation correspond au prélèvement effectué sur le fonds de rénovation du Patrimoine administratif, en lien avec les frais d'entretien mentionnés au poste 352.3141.03.

354.1 Refuge des Bas-Monts**354.1.4803.00 Prélèvements sur le fonds de rénovation du bâtiment**

- au compte 2025	CHF	68'342.35
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	68'342.35

Cette augmentation s'explique par la dissolution du fonds de rénovation du refuge, afin de le fusionner avec d'autres au sein du nouveau fonds nommé «fonds d'entretien du patrimoine PF / PA» (9281.26.00).

354.4 Refuge Malatête**354.4.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au compte 2025	CHF	1'610.00
- au budget 2025 adopté	CHF	80.00
- augmentation	CHF	1'530.00

Cette augmentation s'explique par l'acquisition d'un grill à gaz pour le refuge de Malatête.

355 Grande Salle**355.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements**

- au compte 2025	CHF	42'385.86
- au budget 2025 adopté	CHF	33'870.00
- augmentation	CHF	8'515.86

Cette augmentation s'explique par la mise en place de nouveaux projecteurs, une participation de la Société la Grappe à hauteur de CHF 10'000.– n'ayant pas encore été refacturée.

357 Bâtiment administratif**357.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au compte 2025	CHF	45'949.04
- au budget 2025 adopté	CHF	31'550.00
- augmentation	CHF	14'399.04

Cette augmentation s'explique par des travaux de réaménagement du bureau du service technique, pour un montant de CHF 17'500.–, non prévus au budget 2025.

359.1 Bâtiment espace Cancoires**359.1.4803.00 Prélèvements sur le fonds de rénovation du bâtiment**

- au compte 2025	CHF	137'108.90
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	137'108.90

Cette augmentation s'explique par des travaux de réparation dans les abris à la suite des contrôles de la Protection civile, non prévus au budget 2025.

420 Service de l'urbanisme**420.3810.01 Attribution au fonds communal énergie et développement durable**

- au compte 2025	CHF	826'193.20
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	826'193.20

Cette augmentation s'explique par une opération de dotation au fonds alimenté par la taxe liée au financement des équipements et des biens communautaires, telle que décrite aux postes 420.4309.01 à 04.

420.4309.01 Taxe fin. équip. comm.- A - Scolaire

- au compte 2025	CHF	457'875.66
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	457'875.66

Cette augmentation s'explique par l'encaissement de la taxe destinée au financement des équipements et des biens communautaires, en lien avec un important projet de construction, dont la part concerne ici les équipements scolaires.

420.4309.02 Taxe fin. équip. comm.- B - Préscolaire

- au compte 2025	CHF	126'560.60
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	126'560.60

Cette augmentation s'explique par l'encaissement de la taxe destinée au financement des équipements et des biens communautaires, en lien avec un important projet de construction, dont la part concerne ici le domaine préscolaire.

420.4309.03 Taxe fin. équip. comm.- C - Parascolaire

- au compte 2025	CHF	154'551.74
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	154'551.74

Cette augmentation s'explique par l'encaissement de la taxe destinée au financement des équipements et des biens communautaires, en lien avec un important projet de construction, dont la part concerne ici le domaine parascolaire.

420.4309.04 Taxe fin. équip. comm.- D - Transp. publics

- au compte 2025	CHF	51'361.76
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	51'361.76

Cette progression s'explique par l'encaissement de la taxe destinée au financement des équipements et des biens communautaires, en lien avec un important projet de construction, dont la part concerne ici les transports publics.

420.4309.05 Taxe fin. équip. comm.- E - zone jeux & sport

- au compte 2025	CHF	35'843.44
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	35'843.44

Cette hausse s'explique par l'encaissement de la taxe destinée au financement des équipements et des biens communautaires, en lien avec un important projet de construction, dont la part concerne ici les zones de détente et de jeux.

430 Routes**430.3185.00 Honoraires et frais d'études**

- au compte 2025	CHF	51'618.70
- au budget 2025 adopté	CHF	35'000.00
- augmentation	CHF	16'618.70

Cette augmentation s'explique par des frais d'honoraires liés à l'étude du projet de création de places de jeux et de fitness urbain.

431 Voirie**431.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien**

- au compte 2025	CHF	64'001.90
- au budget 2025 adopté	CHF	52'050.00
- augmentation	CHF	11'951.90

Cette augmentation s'explique par l'acquisition d'un tracteur Kubota destiné aux travaux de la voirie.

440 Parcs, promenades et cimetière**440.3145.00 Entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs**

- au compte 2025	CHF	91'321.25
- au budget 2025 adopté	CHF	68'000.00
- augmentation	CHF	23'321.25

Cette augmentation concerne une mesure prise en faveur des salamandres dans le cadre d'un projet intercommunal.

450 ordures ménagères et déchets**450.3188.01 Ramassage papier**

- au compte 2025	CHF	52'199.18
- au budget 2025 adopté	CHF	35'000.00
- augmentation	CHF	17'199.18

L'augmentation s'explique par un budget évalué en fonction de la consommation passée. La variation est non maîtrisée, mais demeure réaliste.

450.3188.02 Ramassage verre

- au compte 2025	CHF	20'816.25
- au budget 2025 adopté	CHF	15'000.00
- augmentation	CHF	5'816.25

Cette augmentation s'explique par une sous-évaluation du budget 2025 pour le ramassage du verre.

450.3188.04 Ramassage ferraille

- au compte 2025	CHF	8'040.68
- au budget 2025 adopté	CHF	5'000.00
- augmentation	CHF	3'040.68

Cette augmentation s'explique par une hausse du volume de déchets collectés sur le site d'Arnier 80, notamment via les petites bennes.

450.4342.01 Taxe au sac (rétrocession)

- au compte 2025	CHF	129'651.35
- au budget 2025 adopté	CHF	215'000.00
- diminution	CHF	85'348.65

Cette diminution s'explique par la variabilité du montant de la rétrocession, dépendant du tonnage de déchets de la commune ainsi que de celui des communes environnantes.

460 Réseau d'égouts**460.4341.00 Taxes de raccordement au réseau**

- au compte 2025	CHF	446'248.08
- au budget 2025 adopté	CHF	81'000.00
- augmentation	CHF	365'248.08

Cette augmentation s'explique par l'encaissement de taxes de raccordement particulièrement élevées, en lien avec le projet de construction d'Arnier III.

510 Enseignement primaire**510.3112.00 Achats de mobilier scolaire, machines et équipements**

- au compte 2025	CHF	37'979.40
- au budget 2025 adopté	CHF	5'000.00
- augmentation	CHF	32'979.40

Cette augmentation s'explique par l'acquisition de mobilier nécessaire à l'aménagement d'une salle de classe supplémentaire, validée par une décision de la Municipalité lors de sa séance du 29.09.2025.

510.3301.00 Amortissements des créances et débiteurs

- au compte 2025	CHF	3'900.00
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'900.00

Cette augmentation s'explique par l'annulation en 2025 d'une facture établie en 2024.

510.3662.00 Frais de transports

- au compte 2025	CHF	122'695.45
- au budget 2025 adopté	CHF	110'025.00
- augmentation	CHF	12'670.45

Cette augmentation s'explique par la mise en place, dès la rentrée scolaire 2025/2026, d'un transport scolaire entre Belmont et Pully pour des élèves de 5P scolarisés à Pully.

510.4527.00 Participation de communes à des charges de trafic

- au compte 2025	CHF	51'895.25
- au budget 2025 adopté	CHF	11'280.00
- augmentation	CHF	40'615.25

Cette augmentation concerne la facturation des frais de transports à charge des parents, lesquels ont été comptabilisés dans ce compte au lieu des postes 510 et 520.4652.00.

510.4652.00 Participation des parents transports/camps

- au compte 2025	CHF	0.00
- au budget 2025 adopté	CHF	10'500.00
- diminution	CHF	10'500.00

Cette diminution est à mettre en regard de l'augmentation du poste 510.4527.00 (CHF 40'615.25), lequel comprend la facturation des transports scolaires qui aurait dû être comptabilisée sur le présent compte.

512 Réfectoire scolaire**512.3655.04 Participation informatique PPBL**

- au compte 2025	CHF	3'822.90
- au budget 2025 adopté	CHF	1'480.00
- augmentation	CHF	2'342.90

Cette augmentation s'explique par une facture du réseau PPBL liée au projet de portail Kibe, non prévue au budget 2025.

520 Enseignement secondaire**520.3522.00 Participation aux charges enseignement**

- au compte 2025	CHF	593'761.95
- au budget 2025 adopté	CHF	651'368.00
- diminution	CHF	57'606.05

Cette baisse s'explique par une diminution du nombre d'élèves 9-11S scolarisés à Pully.

520.4652.00 Participation des parents transports/camps

- au compte 2025	CHF	0.00
- au budget 2025 adopté	CHF	10'500.00
- diminution	CHF	10'500.00

Cette diminution est à mettre en regard de l'augmentation du poste 510.4527.00 (CHF 40'615.25), lequel comprend la facturation des transports scolaires qui aurait dû être comptabilisée sur le présent compte.

610 Corps de police et signalisation

610.3521.01 Participation à la sécurité Est-Lausannois

- au compte 2025	CHF	554'160.00
- au budget 2025 adopté	CHF	581'300.00
- diminution	CHF	27'140.00

Le montant présent dans ce compte porte sur la participation annuelle aux frais de l'ASEL (Association Sécurité Est-Lausannois). Ce dernier ne tient pas compte du solde final de l'année 2025, à savoir un rétroactif de CHF 58'518.41. Ce produit sera comptabilisé sur l'exercice 2026.

660 Protection civile

660.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au compte 2025	CHF	2'255.50
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'255.50

Cette augmentation s'explique par des travaux de réparation dans les abris à la suite des contrôles de la Protection civile, non prévus au budget 2025.

660.3301.00 Amortissements des créances et débiteurs

- au compte 2025	CHF	3'740.20
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'740.20

Cette augmentation s'explique par l'annulation en 2025 d'une facture établie en 2024.

660.3510.02 Participation aux charges cantonales

- au compte 2025	CHF	8'044.95
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'044.95

Cette augmentation s'explique par la recapitalisation du solde du fonds de dispense pour abris encore détenu par la Commune, lequel a été reversé au Canton au profit du fonds cantonal.

710 Service social

710.3188.00 Frais de transport

- au compte 2025	CHF	14'892.75
- au budget 2025 adopté	CHF	8'000.00
- augmentation	CHF	6'892.75

Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre de courses dites de loisirs, combinée à une sous-évaluation du budget 2025 (cf. décision municipale du 28.04.2025).

711.1 Nursery-garderie**711.1.3040.00 Cotisations à la caisse de pensions**

- au compte 2025	CHF	142'052.70
- au budget 2025 adopté	CHF	187'930.00
- diminution	CHF	45'877.30

En complément de la remarque au poste 110.3011.00, une erreur de paramétrage apparue lors du changement de notre système salaire a conduit à une répartition incorrecte des charges dans les centres de coûts analytiques.

711.1.3189.05 Travaux exec. par des tiers (remplacement)

- au compte 2025	CHF	61'842.60
- au budget 2025 adopté	CHF	18'000.00
- augmentation	CHF	43'842.60

L'augmentation s'explique par des remplacements nécessaires et imprévus, qui n'avaient donc pas été anticipés dans le budget.

711.1.4361.00 Remboursement de traitements et charges sociales

- au compte 2025	CHF	26'709.75
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	26'709.75

Ce compte comprend des participations du SESAF pour du personnel de soutien au CVE, de manière analogue à l'exercice 2024. Ces montants ne sont jamais prévus au budget.

711.1.4655.14 FAJE - subvention rabais exceptionnel

- au compte 2025	CHF	16'285.65
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	16'285.65

Concerne l'encaissement de la couverture du rabais exceptionnel FAJE offert au moins de novembre à tous les parents.

720 Prévoyance sociale**720.3809.01 Attributions fonds réserve péréquation**

- au compte 2025	CHF	689'347.24
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	689'347.24

Cette augmentation s'explique par la dissolution du fonds de régularisation lié à la péréquation, afin de le fusionner avec d'autres au sein du nouveau fonds « fonds d'entretien du patrimoine PF / PA » (9281.26.00).

811 Service des eaux**811.3121.00 Achats d'eau**

- au compte 2025	CHF	327'992.60
- au budget 2025 adopté	CHF	280'000.00
- augmentation	CHF	47'992.60

Cette augmentation s'explique par une sous-évaluation du budget basée sur les années précédentes, combinée à des pertes liées à des fuites ainsi qu'à une consommation accrue.

811.3290.00 Intérêts bonifiés-s/avance-s/emprunts

- au compte 2025	CHF	62'952.81
- au budget 2025 adopté	CHF	39'784.00
- augmentation	CHF	23'168.81

En complément à la remarque du poste 220.4520.03, la hausse s'explique par une nouvelle méthode de calcul appliquée à la rémunération des capitaux mobilisés par le service de l'eau.

811.4341.00 Taxes de raccordement au réseau

- au compte 2025	CHF	204'681.99
- au budget 2025 adopté	CHF	37'000.00
- augmentation	CHF	167'681.99

Cette augmentation s'explique par l'encaissement de taxes de raccordement particulièrement élevées, en lien avec le projet de construction d'Arnier III.

811.4359.00 Recettes diverses/frais factures a des tiers

- au compte 2025	CHF	96'051.00
- au budget 2025 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	96'051.00

Cette augmentation s'explique par l'extourne d'un transitoire comptabilisé au 31.12.2024, qui ne s'est finalement pas matérialisé en 2025.

820 Service électrique**820.3123.01 Taxes cantonales & fédérales sur l'électricité**

- au compte 2025	CHF	369'443.25
- au budget 2025 adopté	CHF	337'000.00
- augmentation	CHF	32'443.25

Cette augmentation s'explique par les montants enregistrés sur la base de la comptabilité de Romande Énergie, le budget 2025 s'avérant par ailleurs surévalué.

820.3123.04 Timbre amont

- au compte 2025	CHF	543'768.23
- au budget 2025 adopté	CHF	483'000.00
- augmentation	CHF	60'768.23

Cette augmentation s'explique par une sous-estimation du budget, la réalité des coûts s'étant révélée plus élevée que prévu.

820.3189.02 Gestion administrative du comptage

- au compte 2025	CHF	47'152.69
- au budget 2025 adopté	CHF	27'000.00
- augmentation	CHF	20'152.69

L'augmentation s'explique par la réception et la comptabilisation des factures SICEL des exercices 2024 et 2025 sur cette même année.

820.3290.00 Intérêts bonifiés-s/avance-s/emprunts

- au compte 2025	CHF	70'987.36
- au budget 2025 adopté	CHF	28'731.00
- augmentation	CHF	42'256.36

En complément à la remarque du poste 220.4520.01, la hausse s'explique par une nouvelle méthode de calcul appliquée à la rémunération des capitaux mobilisés par le service de l'eau.

820.3527.03 Frais de contrôle des installations

- au compte 2025	CHF	29'808.81
- au budget 2025 adopté	CHF	18'000.00
- augmentation	CHF	11'808.81

Cette augmentation s'explique par un effet de transitoires entre 2025 et 2026, une facture reçue en 2026 ayant été imputée en double sur l'exercice 2025, la charge sera corrigée sur l'exercice 2026.

820.4273.02 Location compteurs électriques

- au compte 2025	CHF	231'588.67
- au budget 2025 adopté	CHF	302'000.00
- diminution	CHF	70'411.33

Cette diminution s'explique par les montants enregistrés sur la base de la comptabilité de Romande Énergie, le nombre de compteurs ayant été surestimé lors de l'élaboration du budget 2025, entraînant ainsi une surévaluation.

820.4341.00 Taxes de raccordement au réseau

- au compte 2025	CHF	157'837.72
- au budget 2025 adopté	CHF	32'000.00
- augmentation	CHF	125'837.72

Cette augmentation s'explique par l'encaissement de taxes de raccordement en lien avec le projet Arnier III.

820.1 Négoce énergie**820.1.3123.05 Achat énergie grd - commune**

- au compte 2025	CHF	1'113'844.22
- au budget 2025 adopté	CHF	1'314'000.00
- diminution	CHF	200'155.78

Cette diminution s'explique par une estimation budgétaire prudente, la réalité des coûts s'étant révélée moins élevée que prévu.

820.1.3123.06 Variation consommation - manco

- au compte 2025	CHF	50'856.04
- au budget 2025 adopté	CHF	35'000.00
- augmentation	CHF	15'856.04

Cette augmentation s'explique par une sous-estimation du budget, la réalité des coûts s'étant révélée plus élevée que prévu.

820.1.3123.09 Garantie d'origine

- au compte 2025	CHF	34'090.46
- au budget 2025 adopté	CHF	22'600.00
- augmentation	CHF	11'490.46

Cette augmentation s'explique par une sous-estimation du budget, la réalité des coûts s'étant révélée plus élevée que prévu.

820.1.3123.10 Reprise énergie photovoltaïque

- au compte 2025	CHF	198'422.24
- au budget 2025 adopté	CHF	111'900.00
- augmentation	CHF	86'522.24

Cette augmentation s'explique par la difficulté à budgétiser la valeur de reprise de l'énergie photovoltaïque, laquelle dépend de facteurs fortement variables.